Réponse EDF à la consultation de RTE à la proposition de modification des règles du mécanisme de capacité (modification de la contribution des frontières pour les années de livraison 2021 et 2022)

04/12/2019

EDF accueille favorablement cette consultation sur la révision des paramètres du mécanisme de capacité suite à l'évolution des hypothèses du Bilan Prévisionnel 2019.

Afin que le mécanisme de capacité révèle un signal efficace sur la sécurité d'approvisionnement, il est primordial que le calage de ses paramètres soit cohérent avec le Bilan Prévisionnel de RTE. EDF est donc particulièrement inquiet d'observer des différences notables dans les hypothèses retenues pour les deux exercices, par exemple dans le cas de la mise en service d'Eleclink (annoncée au mieux en 2025 dans le BP et dès 2021 pour le calage des paramètres du mécanisme de capacité).

Par ailleurs, EDF craint que l'approche de RTE consistant à adopter une vision optimiste de la capacité d'import, quitte à la corriger quelques mois avant l'année de livraison comme cela a été fait en 2019, adresse un signal flou aux acteurs de marché, susceptible d'accroître le risque de défaillance et/ou le coût du mécanisme de capacité. EDF préconise donc :

i) de retenir une vision prudente relativement à la capacité d'import (comme cela est fait dans le cadre du mécanisme de capacité italien, où Terna considère une capacité d'import atteignable dans 90% des cas) ;
ii) d'utiliser une méthodologie de calcul du coefficient de sécurité qui permette de prendre en compte l'ensemble des autres risques liés aux paramètres de calcul.

Quant au niveau des paramètres proposé (capacité d'import et coefficient de sécurité), EDF considère que la consultation devrait être accompagnée d'un document détaillant l'ensemble des hypothèses considérées pour leur calage. RTE devrait notamment préciser les niveaux de certification considérés pour chaque filière existante. RTE devrait également détailler, pour chaque frontière sujette à participation transfrontalière explicite, la distribution de probabilité d'import sur l'ensemble des scénarios.

A cet égard, EDF s'interroge sur les valeurs retenues à différentes frontières et souhaite avoir plus de transparence sur :

- les marges d'export de la Belgique et l'Allemagne en situation de pénurie Française. Ces marges augmentent alors que plusieurs actifs vont se retirer dans ces pays. EDF prend note de l'annonce par RTE de l'implantation de 2.5 GW de centrales à gaz en Belgique dès 2021 mais s'étonne de cette hypothèse qui ne semble appuyée sur aucune décision d'investissement effective et n'est pas mentionnée dans l'analyse de sécurité d'alimentation publiée par ELIA en juin 2019. Si cette hypothèse s'avérait effectivement infondée, EDF s'attend à ce que la capacité d'import cumulée de la Belgique et de l'Allemagne diminue significativement étant donnée le niveau de probabilité très fort de pénurie simultanée en France et Belgique (ELIA estime que dans 99% des cas où la Belgique serait défaillante, la France le serait également) ;

- la contribution de la Grande Bretagne. Au-delà du raccordement (anticipé par rapport au BP) d'ElecLink et IFA2, RTE anticipe des marges de production plus importantes pour le système électrique britannique sur la base de projections sur l'évolution de la consommation à la pointe en Grande-Bretagne et sur la base d'une hypothèse de maintien de l'ensemble des capacités britanniques. Selon EDF, cette dernière hypothèse devrait être plus mesurée. En effet, la réduction de la consommation à la pointe en Grande-

Bretagne devrait entrainer une réduction du volume de capacité contractualisée au titre du mécanisme de capacité britannique, au point que certains actifs (par exemple de gestion de la demande) ne seront plus rémunérés sur le mécanisme de capacité britannique et devraient se retirer. Le découplage entre niveau de consommation en pointe et marge exportatrice britannique plaide pour une vision significativement plus prudente de contribution de la Grande-Bretagne aux imports français en situation de pénurie.

En conclusion, EDF estime que les paramètres proposés par RTE s'appuient sur une vision des capacités d'import de la France qui pourrait s'avérer très largement supérieure à la réalité physique constatée en situation de pénurie. Pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de capacité et assurer que la sécurité d'alimentation française soit effectivement assurée à moindre coût pour le consommateur final, EDF préconise d'adopter une vision plus prudente, en cohérence avec le bilan prévisionnel.